



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/8969  
16 janvier 1969  
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 16 JANVIER 1969 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 9375 du 27 décembre 1969 (S/8944), j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour l'information des membres du Conseil de sécurité, ce qui suit :

- Le 1er décembre 1968, vers 9 heures, trois avions des forces américano-sud-vietnamiennes ont violé l'espace aérien du Cambodge et mitraillé le village de Veal Chhmong dans la commune de Dar, district de Mimot, blessant deux villageois nommés Meng Seang et Chiep Phin.

- Le 8 décembre 1968, vers 15 h 30, un car de voyageur a été soumis au tir de lance-roquettes et de mitrailleuses effectué par un groupe de soldats américano-sud-vietnamiens débarqué des hélicoptères à la hauteur du PK 47 dans la commune de Khsim, district de Snuol, province de Kratié.

Le véhicule a été fortement endommagé.

- Le 12 décembre 1968, vers 1 heure, trois vedettes des forces américano-sud-vietnamiennes, venant de Hatien et patrouillant le long de la rivière Giang Thanh, ont tiré plusieurs rafales d'armes automatiques sur les villages cambodgiens de Bat Banliek et de Prek Trahing, commune de Prek Kroeus, district de Kompong Trach, province de Kampot.

- Le même jour, vers 14 heures, deux hélicoptères des forces américano-sud-vietnamiennes ont violé l'espace aérien du Cambodge et mitraillé les gardiens de buffles à un endroit situé à environ 1 500 mètres de la frontière khméro-sud-vietnamienne dans la commune de Kokisom, district de Rumduol, province de Svay Rieng, tuant sur place le gardien nommé Ouk Chem.

- Le 14 décembre 1968, vers 16 heures, cinq hélicoptères et un avion d'observation des forces aériennes américano-sud-vietnamiennes ont survolé et mitraillé la zone frontalière située en face de la commune de Khsim, district de Snuol, province de Kratié.

- Le jour suivant, vers 14 heures, cinq autres hélicoptères des mêmes forces ont survolé la route de Khsim-Mondulkiri entre les kilomètres 20 et 26 et le lendemain vers 11 heures, un hélicoptère et un avion d'observation américano-sud-vietnamiens ont survolé la même route entre les kilomètres 15 et 25.

- Le 15 décembre 1968, vers 17 h 30, les éléments des forces américano-sud-vietnamiennes du poste de Kinh Thay Bang (Chaudoc) ont tiré au canon sur le territoire cambodgien. Six obus sont tombés à environ 2 000 mètres à l'intérieur du Cambodge dans le village de Prek Khsach, commune de Kompong Krassaing, district de Koh Andeth, province de Takéo, blessant gravement une femme, ressortissante du Cambodge, et endommageant sérieusement sa maison.

- Le 17 décembre 1968, vers 19 heures, les éléments des forces armées américano-sud-vietnamiennes du poste de Queo-Ba (Hau Ghia) ont tiré au Canon sur le Cambodge. Sept obus sont tombés à environ 500 mètres à l'intérieur du territoire cambodgien dans la commune de Mésar Thngak, district de Chartrea, province de Svay Rieng, endommageant sérieusement deux maisons et blessant deux buffles ainsi qu'un porc.

- Le même jour, vers 15 h 30, deux hélicoptères des forces aériennes américano-sud-vietnamiennes ont survolé et mitraillé pour la cinquième fois le poste de police abandonné situé près de la route No 13, à environ 500 mètres de la frontière khméro-sud-vietnamienne dans la commune de Khsim, district de Snuol, province de Kratié.

Ledit poste a été déjà bombardé et mitraillé les 25, 27, 28 novembre et 8 décembre 1968.

- Le 19 décembre 1968, vers 10 heures, trois hélicoptères guidés par deux avions d'observation des forces américano-sud-vietnamiennes ont de nouveau mitraillé et bombardé le poste abandonné ci-dessus.

- Le 20 décembre 1968, vers 14 heures, les éléments des forces armées américano-sud-vietnamiennes des postes de Cai Vang et Vinh Dien (Kien Phong) ont tiré au canon sur le Cambodge, une vingtaine d'obus sont tombés dans l'enceinte du poste de la garde provinciale de Peam Montea, district de Kompong Trabek, province de Frey Veng, endommageant une baraque dudit poste.

Le Gouvernement royal du Cambodge a protesté énergiquement contre les tirs hostiles effectués par les forces armées américano-sud-vietnamiennes contre le

territoire du Cambodge, mettant en danger la vie des habitants frontaliers khmers innocents et détruisant leurs biens. Il a exigé que les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de la République du Viet-Nam prennent des mesures adéquates pour empêcher le renouvellement de tels actes répréhensibles et indemnisent les victimes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge,

(Signé) HUOT SAMBATH

-----